



**FEDERATION SYNDICALE des
activités postales et des télécommunications**

25-27 rue des Envierges 75020 Paris
Téléphone : 01 44 62 12 00 Télécopie : 01 44 62 12 34
sud@sudptt.fr - <http://www.sudptt.fr>

Le 3 mars 2006

Communiqué

La Poste abandonne le service public du colis !

Le 1^{er} mars, La Poste a discrètement fait disparaître son offre « Colieco », première gamme de prix offerte aux usagers, pour soit-disant « répondre aux nouvelles attentes des particuliers et aux critères de la régulation postale ». Le Colieco avait déjà disparu de la liste des produits du service universel en 2002 sous le gouvernement de gauche. Les autorités s'étaient voulues rassurantes à l'époque en nous assurant de la pérennité de ce produit économique.

Aujourd'hui, La Poste lui substitue d'autorité la gamme Colissimo avec des majorations tarifaires différenciées suivant les produits et destinations, avec des hausses de tarifs pouvant atteindre 25 %. Encore une fois, la direction de La Poste prétend une amélioration du service pour justifier cette nouvelle hausse des tarifs. Cette affirmation ne résiste pas à l'épreuve des faits. En effet, le Colieco est conservé pour les entreprises très consommatrices de colis, comme les entreprises de ventre par correspondance !

Quelle logique pour l'Etat patron de cette entreprise publique dont les bénéfices nets devraient avoisiner les 500 millions d'euros en 2005 ? ! Quel cynisme pour des dirigeants qui sous-traitent la quasi totalité de leurs processus d'acheminement dans des conditions de précarité et de flexibilité extrêmes !

Avec les directives européennes et la loi de dérégulation postale pour alibi, La Poste déploie sans vergogne une politique commerciale basée sur les produits à forte valeur ajoutée et bien souvent superflus. Tout le monde n'est pas systématiquement intéressé par l'assurance ou le suivi d'un envoi. Comme pour les prestations bancaires, on assiste peu à peu à un processus d'exclusion des usagers aux revenus modestes.

Le colis est un élément de la gamme de produits du service universel, suivant les textes de loi, il doit répondre à des impératifs d'égalité, de continuité, d'adaptabilité et de meilleure efficacité économique et sociale. Pour Sud-PTT, il est donc urgent que La Poste et son ministre de tutelle renvoient leur copie.